



Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Sixième session

26 et 27 novembre 2013

African Rights Monitor

contact : a.mohamed@africanrightsmoniton.org

Protection de l'existence des minorités religieuses et prévention de la violence contre ces minorités

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 2 ans, la communauté musulmane de l'Éthiopie manifeste dans plusieurs villes contre la tentative du gouvernement d'imposer aux musulmans une sorte de pratique de l'Islam qu'ils connaissent pas. En effet, le gouvernement essaie de mettre à la tête du Conseil Islamique de l'Éthiopie des dirigeants étrangers notamment le group Al-Ahbash venu du Liban.

Les agissements qui se sont déroulés en raison de cette tentative de mainmise de l'autorité religieuse du pays par le gouvernement, des centaines des fidèles sont arrêtés, certains tués dans les lieux sacrés et d'autres ont disparus. Depuis l'adoption de la loi dite "contre le terrorisme", une atteinte sérieuse a été portée à la liberté et la pratique religieuse dans ce pays.

La région Somali de l'Éthiopie connue aussi sous le nom de l'Ogaden est particulièrement touchée. Dans cette province qui est sous un blocus totale depuis 2007 imposé par le gouvernement, le droit de pratiquer sa religion en toute liberté est quasi inexistant. En effet, dans les villes et villages de l'Ogaden, la nouvelle construction des lieux de culte, les enseignements religieux ainsi que les organismes culturelles ou caritatives islamiques sont complètement interdits. Les fidèles sont privés de choisir librement leurs leaders religieux ainsi, les Imams sont désignés par le gouvernement d'après leur fidélité à l'autorité ou par crainte de celle-ci.

L'Etat a aussi visé les autres confessions religieuses, notamment l'église orthodoxe Ethiopienne en mettant à sa tête à des hommes fidèles ou gouvernement.

African Rights Monitor vous incite à vous rendre dans cette partie du monde afin de constater l'ampleur de violations des droits de minorité. Lorsqu'une violence est pratiquée par une communauté contre une autre, un Etat de droit peut la mettre fin. Par contre lorsque cette violence vienne de la part de l'Etat censé protéger sa population, il est de devoir de la communauté internationale, notamment ce forum mandaté par l'ONU de remplir sa mission

en actionnant contre cet Etat, les machinismes de la protection de minorité religieuse prévus par l'ONU. La région Somali et la région d'Oromo sont les plus touchés en ce qui concerne les violations de leurs droits fondamentaux y compris celle de pratiquer leur liberté religieuse librement et nécessitent une attention particulière.

Je vous remercie